

Département du Bas-Rhin – Arrondissement de Saverne
Commune de WEYER
COMPTE RENDU
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE N° 2016-DCM-6

L'an deux mil seize, Le 6 juin à 20h15

Le conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Gaston STOCK, Maire.

Date de convocation et affichage convocation : 30 mai 2016

Date d'affichage : 8 juin 2016

Nombre de conseillers en exercice : 14 Présents : 12

Étaient présents : STOCK Gaston, maire ; ROHRBACH Christian, 1^{er} adjoint ; MULLER Isabelle, 2^{ème} adjoint, ROHRBACH Eddy, LEININGER Pierre, HOLTZINGER Maurice, MARTIN Renée, CHRISTOPHE Valérie, ROHR Franck, PAPKA Pierre, NUSSBAUM Joëlle, JAMANN Martine, conseillers municipaux formant les membres en exercice.

Absents excusés : JITTEN Patrick, MARCHAL Vincent

Secrétariat de séance : Christine BOOS (Droit Local : article L. 2541-6 et 7 du CGCT)

ORDRE DU JOUR :

N°	Nomenclature	Domaine ACTES	OBJET
2016-DCM-6-01	3.6	Domaine et patrimoine	FORET COMMUNALE : Renouvellement de l'adhésion au système de certification PEFC
2016-DCM-6-02	1.1	Marchés publics	Aménagement d'un cheminement piéton rue de la gare : choix de l'entreprise et attribution du marché
2016-DCM-6-03	7.5	Finances	Aménagement d'un cheminement piéton rue de la gare : demande de subvention au titre du soutien à l'investissement public local
2016-DCM-6-04	7.5	Finances	Aménagement d'un cheminement piéton rue de la gare : demande de subvention auprès de la région GRAND EST
2016-DCM-6-05	7.5	Finances	Création d'un parking stabilisé dans la rue Finckenweg : demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Bas-Rhin au titre du produit des amendes de police
2016-DCM-6-06	7.5	Finances	création d'un parking dans la rue Finckenweg : demande de subvention exceptionnelle auprès du Ministère de l'Intérieur sur fonds Parlementaires
2016-DCM-6-07	4.2	Personnel contractuel	Création d'un poste dans le cadre d'un emploi aidé
2016-DCM-4-08	6.4	Autres actes réglementaires	Plan communal de Sauvegarde : mise à jour
2016-DCM-4-09	7.5	Finances	Demande de subvention pour ravalement de façade

0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0

N°	Nomenclature	Domaine ACTES	OBJET
2016-DCM-6-01	3.6	Domaine et patrimoine	FORET COMMUNALE : Renouvellement de l'adhésion au système de certification PEFC

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des explications données par Monsieur le Maire sur la démarche de certification en cours de la forêt alsacienne et des conditions d'adhésion des communes à cette procédure, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :
De renouveler son adhésion avec effet de l'exercice 2016 à la politique de qualité de la gestion durable des forêts définie par l'entité régionale P.E.F.C. Alsace ouvrant droit d'usage de la marque PEFC (Programme Européen des Forêts Certifiées) pour une durée de 5 ans.
Autorise M. le Maire à signer l'ensemble des documents en vue de l'adhésion de la commune à la structure PEFC Alsace et à verser la contribution demandée soit : 20 € lors de la constitution initiale du dossier, 0,65 € par ha de forêt relevant du régime forestier pour les 5 ans.

Voté à l'unanimité

N°	Nomenclature	Domaine ACTES	OBJET
2016-DCM-6-02	1.1	Marchés publics	Aménagement d'un cheminement piéton rue de la gare : choix de l'entreprise et attribution du marché

Le conseil municipal prend connaissance des résultats de l'appel d'offres organisé pour les travaux d'aménagement d'un cheminement piéton entre le village et la salle polyvalente dans la rue de la gare ainsi que du procès-verbal d'ouverture des offres et d'examen de celles-ci.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer le marché à l'entreprise RAUSCHER d'Adamswiller pour un montant de 86 615,68 € HT et autorise M. le Maire à signer le marché ainsi que toutes pièces relatives à la commande, à l'exécution et au paiement de ces travaux.

Voté à l'unanimité

N°	Nomenclature	Domaine ACTES	OBJET
2016-DCM-6-03	7.5	Finances	Aménagement d'un cheminement piéton rue de la gare : demande de subvention au titre du soutien à l'investissement public local

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Adopte le principe de l'aménagement d'un cheminement piéton entre le village et la salle polyvalente rue de la gare,
- Vu l'étude réalisée par le Bureau CV INGERIERIE chargé de la maîtrise d'œuvre du projet dont le montant H.T. est 109 910,50
- Vu le résultat de l'appel d'offres mené pour ces travaux duquel ressort l'offre la mieux disante d'un montant de 86 615,68 € HT à laquelle se rajoutent les honoraires de maîtrise d'œuvre qui sont de 4 945,97 € HT
- Sollicite une subvention au titre du soutien à l'investissement public local (enveloppe n°1 "Accompagnement des grands projets d'investissement des communes et EPCI à fiscalité propre") Volet n°5 développement des infrastructures en faveur de la mobilité - aménagement d'une "voie verte"
- Charge Monsieur le Maire de solliciter la subvention auprès de l'Etat.
- Arrête le plan de financement comme suit :

- Subvention du Conseil départemental sollicitée au taux modulé de 35% soit 32 047 €
- subvention au titre du soutien à l'investissement public local (enveloppe n°1 "Accompagnement des grands projets d'investissement des communes et EPCI à fiscalité propre"),
- Subvention exceptionnelle auprès du Ministère de l'Intérieur sur fonds parlementaires au titre des aménagements dans le cadre de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite
- Subvention Régionale dans le cadre du Plan régional de soutien à l'investissement des communes de moins de 2 500 habitants
- Fonds propres de la commune

Voté à l'unanimité

N°	Nomenclature	Domaine ACTES	OBJET
2016-DCM-6-04	7.5	Finances	Aménagement d'un cheminement piéton rue de la gare : demande de subvention auprès de la région GRAND EST

Le conseil municipal,

- adopte le principe de l'aménagement d'un cheminement piéton entre le village et la salle polyvalente rue de la gare,
- Vu l'étude réalisée par le Bureau CV INGERIERIE chargé de la maîtrise d'œuvre du projet dont le montant H.T. est 109 910,50
- Vu le résultat de l'appel d'offres mené pour ces travaux duquel ressort l'offre la mieux disante d'un montant de 86 615,68 € HT à laquelle se rajoutent les honoraires de maîtrise d'œuvre qui sont de 4 945,97 € HT
- sollicite une subvention Régionale dans le cadre du Plan régional de soutien à l'investissement des communes de moins de 2 500 habitants
- charge Monsieur le Maire de solliciter la subvention auprès de la Région Grand Est.
- Arrête le plan de financement comme suit :
 - Subvention du Conseil départemental sollicitée au taux modulé de 35% soit 32 047 €
 - Subvention au titre du Plan régional de soutien à l'investissement des communes de moins de 2 500 habitants,
 - Subvention exceptionnelle auprès du Ministère de l'Intérieur sur fonds parlementaires au titre des aménagements dans le cadre de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite
 - subvention au titre du soutien à l'investissement public local (enveloppe n°1 "Accompagnement des grands projets d'investissement des communes et EPCI à fiscalité propre")
 - Fonds propres de la commune

Voté à l'unanimité

N°	Nomenclature	Domaine ACTES	OBJET
2016-DCM-6-05	7.5	Finances	Création d'un parking stabilisé dans la rue Finckenweg : demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Bas-Rhin au titre du produit des amendes de police

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un devis de l'entreprise RAUSCHER de Drulingen pour un montant HT de 19 807,25 € relatif à la création d'un parking stabilisé dans la rue du Finckenweg.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve l'offre de l'entreprise RAUSCHER
- Arrête le plan de financement par subvention du Conseil Départemental du Bas-Rhin au titre du produit des amendes de police, subvention exceptionnelle du Ministère de l'Intérieur et fonds propres.
- Charge Monsieur le Maire de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Bas-Rhin au titre du produit des amendes de police ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer le marché ainsi que toutes pièces relatives à la commande, à l'exécution et au paiement de ces travaux.

Voté à l'unanimité

N°	Nomenclature	Domaine ACTES	OBJET
2016-DCM-6-06	7.5	Finances	création d'un parking dans la rue Finckenweg : demande de subvention exceptionnelle auprès du Ministère de l'Intérieur sur fonds Parlementaires

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un devis de l'entreprise RAUSCHER de Drulingen pour un montant HT de 19 807,25 € relatif à la création d'un parking stabilisé dans la rue du Finckenweg.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve l'offre de l'entreprise RAUSCHER
- Arrête le plan de financement par subvention du Conseil Départemental du Bas-Rhin au titre du produit des amendes de police, subvention exceptionnelle du Ministère de l'Intérieur sur fonds Parlementaires et fonds propres.
- Charge Monsieur le Maire de déposer une demande de subvention exceptionnelle auprès du Ministère de l'Intérieur sur fonds Parlementaires ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer le marché ainsi que toutes pièces relatives à la commande, à l'exécution et au paiement de ces travaux.

Voté à l'unanimité

N°	Nomenclature	Domaine ACTES	OBJET
2016-DCM-6-07	4.2	Personnel contractuel	Création d'un poste dans le cadre d'un emploi aidé

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante :

La création d'un poste de travail dans le cadre d'un emploi aidé et le recrutement d'un CAE pour les fonctions d'ouvrier communal pour l'entretien des espaces verts à WEYER à raison de 20 heures par semaine pour une durée d'un an à compter du 15 juin 2016, renouvelable deux fois sous réserve que les dispositions réglementaires le permettent. L'aide de l'état fixée par le préfet de région pour cet emploi est de 85 %.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Vu la loi n°2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et renforçant les politiques d'insertion, modifiée,

Vu le décret n°2009-1442 du 25 novembre 2009 relatif au contrat unique d'insertion modifié,

DÉCIDE :

1. d'adopter la proposition du Maire

2. autorise M. le Maire à conclure les contrats de travail successifs et la convention à intervenir
3. d'inscrire au budget les crédits correspondants

Voté à l'unanimité

N°	Nomenclature	Domaine ACTES	OBJET
2016-DCM-4-08	6.4	Autres actes réglementaires	Plan communal de Sauvegarde : mise à jour

Monsieur le Maire de Weyer, chef de projet du comité de pilotage chargé de l'élaborer, présente au conseil municipal le PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS) qui définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus (naturels, mais également technologiques et sanitaires) en fonction du DICRIM (Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs).

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance et après en avoir délibéré, décide de l'approuver et de le valider.

Voté à l'unanimité

N°	Nomenclature	Domaine ACTES	OBJET
2016-DCM-4-09	7.5	Finances	Demande de subvention pour ravalement de façade

Le conseil municipal,

Vu la délibération n° 2014-DCM-04-09 du 14 avril 2014 fixant le barème des subventions communales allouées dans le cadre des opérations de ravalement de façades,

Après délibération, décide d'accorder une subvention de 310 € (62 m² x 5€) à Monsieur et Madame GRAEFF Arsène pour leur habitation du 8 rue Bill. Cette dépense sera imputée à l'article 6574 du budget 2016.

Voté à l'unanimité

Communications et divers

Monsieur Franck ROHR, délégué auprès du Syndicat Intercommunal des Eaux de Drulingen et Environs procède au compte rendu des diverses décisions prises en réunion du Syndicat tant en ce qui concerne le prix et la qualité de l'eau qu'en ce qui concerne les travaux d'investissement projetés par la structure.

Monsieur Pierre PAPKA souhaite exprimer son inquiétude en ce qui concerne le traitement chimique des mauvaises herbes qui envahissent les voiries. En effet, il relève qu'immédiatement après le passage des ouvriers communaux en particulier aux abords de l'école, les enfants évoluent sur les lieux et il lui apparaît probable qu'ils respirent encore les émanations de ces produits. Il s'interroge sur l'opportunité de recourir à un autre procédé moins nocif pour nettoyer la voie publique et propose diverses solutions.

De prime abord, il propose d'insérer quelques lignes dans le prochain bulletin communal de façon à sensibiliser les riverains sur l'obligation qui est la leur de désherber l'espace public qui longe leur propriété de même qu'il leur incombe de balayer et de déneiger.

Ensuite, il évoque la possibilité de recourir soit au brûlage par chalumeau, soit de traiter les sols avec du vinaigre blanc faiblement dilué.

Le conseil municipal dans son ensemble exprime le souhait de limiter voire cesser l'utilisation de produits phytosanitaires dans l'avenir et se montre favorable à la conduite de plusieurs essais.

Par ailleurs, il souhaite communiquer au conseil municipal plusieurs demandes relatives à l'aménagement d'une structure périscolaire sur le regroupement pédagogique et plus précisément une possibilité de créer une structure pour le midi (cantine).

Monsieur le maire répond que le sujet mérite d'être étudié, en concertation avec les conseils municipaux des communes membres du regroupement. Il précise par ailleurs que le transport serait de toute façon assuré à midi, quel que soit le lieu choisi pour l'implantation de ce service.